

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE**

**RÈGLEMENT NO 2024-357
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT
ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Dany Chapdelaine, conseiller poste numéro 1, lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 octobre 2024 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance tenue le 28 octobre 2024;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2024-353 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 09 septembre 2024, mais que le montant d'emprunt doit être modifié;

ATTENDU QUE pour ce règlement d'emprunt, l'exemption des personnes habiles (PHV) à voter s'applique;

Sur la proposition de :

Appuyé par:

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville adopte le projet de règlement qui suit :

- **ARTICLE 1.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 398 043\$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023;
- **ARTICLE 2.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 398 043\$ sur une période de cinq (5) ans;
- **ARTICLE 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- **ARTICLE 4.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE le règlement numéro 2024-353 soit abrogé.

ADOPTÉE

DEREK GRILLI

Maire

ANN-RENÉE COULOMBE, DMA

Directrice générale et

Greffière-trésorière

Copie certifiée conforme ce 05 novembre 2024

Ann-Renée Coulombe DMA

Directrice générale et greffière-trésorière